

**COMPTE RENDU**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**  
**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010**

L'an deux mil dix et le seize décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHANIER Alain, Maire.

**Présents : Mmes MM. CHANIER, GAGNEPAIN, LOT, MICHARD, BATISSE, BOUVIER, COSSIAUX, de LOUVIGNY, DUFFAULT, LUNEAU, L.MERITET,**

**Absents excusés : M. BONNICHON (pouvoir à Mme GAGNEPAIN), M. FONTVIEILLE (pouvoir à M..CHANIER), Mme DAFFY, M. DEBODARD,**

Madame DUFFAULT Michèle est nommée secrétaire de séance.

**APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION**

Le maire explique au conseil municipal que Messieurs DURON Jean-Paul et DURON Michel ont décidé de vendre le terrain cadastré section AB 118 et qu'il a reçu du notaire, Maître TOURNU de Villefranche d'Allier, les demandes d'intention d'aliéner.

Le conseil municipal a instauré le droit de préemption par délibération du 24 septembre 2010 sur toutes les zones U et AU.

Le conseil municipal, après délibération, par 10 voix pour et 3 abstentions,

- DECIDE d'appliquer le droit de préemption sur cette parcelle pour un projet commun avec l'OPAC de Commeny sur les parcelles AB 118 et AB 139 en application du plan d'urbanisme de l'aménagement des centres bourg (vu avec l'UTT) et conformément au PLU en vue de la construction de maisons d'habitation.
- AUTORISE le Maire à faire et signer toutes les démarches nécessaires.
- 

**DELEGUE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Suite à une décision du conseil municipal, il est décidé de procéder au remplacement de Mme DAFFY, déléguée communautaire titulaire.

Après élection, est élu à l'unanimité :

- Déléguée titulaire : Mme GAGNEPAIN Danielle
- Délégué suppléant : M. COSSIAUX Jean-Luc